

# Association

## Les Cabanes de Filomaine

### Règlement de Fonctionnement 2019

### Accueil de loisirs et Séjours Mini-camps

ACCUEIL  
DE LOISIRS



Association **Les Cabanes de Filomaine**

Téléphone : 06.45.73.27.77 / 02.28.02.05.64  
Adresse e-mail : [alshlescabanes@filomaine.fr](mailto:alshlescabanes@filomaine.fr)  
Site internet : [www.filomaine.fr](http://www.filomaine.fr)



Le présent règlement a pour objectif de préciser le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs géré par l'association « Les Cabanes de Filomaine », dont le siège se situe à la Maison des enfants, 36 avenue de la Vendée, 44140 Aigrefeuille-sur-Maine.

## Présentation de l'organisation de la structure

L'Accueil de Loisirs est un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans  
(Enfants scolarisés en classes de maternelle et primaire).

Il propose des activités ludiques et pédagogiques animées par une équipe d'animation.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, l'Accueil de Loisirs est organisé en quatre groupes d'âges avec des professionnels référents sur chaque groupe :

- Le groupe « Les Badibulles » : enfants nés en 2014 et 2015 (3 ans à la date d'anniversaire),
- Le groupe « Les Zacrobrates » : enfants nés en 2012 et 2013
- Le groupe « Les Déliros » : enfants nés en 2010 et 2011
- Le groupe « Les Oussonmétongs » : enfants nés en 2007, 2008 et 2009.

Pour les enfants du groupe « Les Badibulles », les parents peuvent apporter une tenue de rechange complète et si possible une paire de chaussons.

Les sacs, les vêtements et les affaires personnelles doivent être marqués au nom de l'enfant.

Des salles spécifiquement aménagées et adaptées à l'accueil de chaque tranche d'âge sont mises à disposition de l'Accueil de Loisirs. L'équipement des différentes salles répond aux besoins du projet pédagogique proposé par la direction de l'Accueil de Loisirs.

En fin de journée, l'équipe d'animation ne pourra confier l'enfant qu'aux parents, aux personnes nommées par les parents sur la fiche de renseignement. Pour les mineurs souhaitant partir seul, il faut fournir une autorisation parentale écrite.

### Goûter et repas

Le repas et les goûters sont fournis par un prestataire de service : CONVIVIO, rue du Domaine – 35137 Bédée.

### Santé

En cas de traitement médical pendant le séjour à l'accueil de loisirs, les médicaments seront administrés par la famille, le matin et le soir (à voir avec le médecin).

Dans certains cas graves (diabète, allergie, asthme...) :

- un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) sera obligatoirement mis en place.

Les parents s'engagent à respecter une période d'éviction en cas de maladie contagieuse de l'enfant (ex : la varicelle).

### Assurance

Un contrat d'assurance Responsabilité Civile "Vie Associative" est souscrit auprès de Groupama.

## Périodes, lieux et horaires d'ouverture

Périodes	Lieu d'accueil	Horaires
Mercredis	Maison des enfants 36 avenue de la Vendée 44140 Aigrefeuille-sur-Maine	Péricentre matin : 7h30 à 9h Journée complète : 9h à 17h ½ journée matin sans repas : 9h à 12h ½ journée matin avec repas : 9h à 13h30 ½ journée après midi avec repas : 12h à 17h ½ journée après midi sans repas : 13h30 à 17h Péricentre soir : 17h à 19h
Petites et grandes vacances scolaires	Maison des enfants 36 avenue de la Vendée 44140 Aigrefeuille-sur-Maine	Péricentre matin : 7h30 à 9h Journée complète : 9h à 17h00 Péricentre soir : 17h à 19h

## Inscriptions et réservations

### Conditions générales

Sont accueillis à l'Accueil de Loisirs, les enfants remplissant les conditions d'âge citées ci-dessus, et ce, en fonction des places disponibles.

L'inscription peut être régulière ou occasionnelle :

- pour le mercredi : les inscriptions se font par le biais du contrat à télécharger sur le site internet [www.filomaine.fr](http://www.filomaine.fr) (onglet documents à télécharger).

- pour les vacances scolaires : elles se font lors des permanences d'inscriptions qui ont lieu avant le début de chaque période (dates communiquées par la presse, sur le site Internet de l'association et diffusés sur les plaquettes distribuées dans les écoles d'Aigrefeuille-sur-Maine et Remouillé).

### Documents à fournir pour l'inscription.

- Numéro d'allocataire CAF/MSA et quotient familial,
- Fiche d'inscription complétée et signée, (à télécharger sur le site internet)
- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée, (à télécharger sur le site internet)
- Photocopies du carnet de vaccinations,
- Carte d'adhésion à l'association,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Certificat de non contre-indication à la prise de paracétamol ou une ordonnance datée de moins de 6 mois (document pour les enfants de maternelle)
- 2 enveloppes timbrées,
- PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) en cas d'accueil spécifique.

## Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs et les modalités de paiement sont fixés par le conseil d'administration et peuvent être revus chaque année. Le tarif journalier (repas et goûter compris) et l'accueil péricentre sont calculés en fonction du quotient familial. La journée de centre est comprise entre 9h et 17h. Le péricentre est facturé au 1/4 d'heure. Chaque 1/4 d'heure commencé est dû.

### Tarifs 2019

Quotients familiaux	Tarifs à la journée*	Tarifs à la ½ journée avec repas	Tarifs à la ½ journée sans repas	Tarifs péricentre au 1/4 heure
0 à 400 €	5,28 €	3,11 €	1,52 €	0,37 €
401 € à 600 €	6,88 €	4,32 €	2,55 €	0,40 €
601 € à 800 €	8,65 €	5,29 €	3,36 €	0,44 €
801 € à 1000 €	10,66 €	6,39 €	4,27 €	0,48 €
1001 € à 1200 €	12,67 €	7,49 €	5,19 €	0,51 €
1201 € à 1400 €	14,68 €	8,56 €	6,11 €	0,55 €
1401 € à 1600 €	16,69 €	9,66 €	7,03 €	0,60 €
1601 € à 1800 €	18,70 €	10,75 €	7,95 €	0,63 €
1801 € à 2000 €	20,49 €	11,73 €	8,73 €	0,67 €
2001 € et +	22,19 €	12,67 €	9,51 €	0,70 €
Tranche non connue	22,19 €	12,67 €	9,51 €	0,70 €

### \*Période estivale de juillet / aout :

Le prépaiement sera demandé pour valider l'inscription.

Pour les inscriptions d'un minimum de 10 jours par enfant, un forfait avec une réduction de 5 % sera applicable. **La réduction sera effective lors des inscriptions de juin et ne sera plus applicable en cours d'été.**

Une augmentation sera appliquée aux tarifs de l'ALSH à chaque début d'année civile.

### Motifs d'exclusion

- Le non-paiement de la participation familiale,
- Le non-respect du règlement de fonctionnement ou du contrat.

L'adhésion annuelle de 21,00€ par famille, est obligatoire pour pouvoir accéder au service. Elle est valable 12 mois et est à renouveler chaque année.

Les modes de paiements acceptés sont :

- Chèques bancaires **à l'ordre de l'Association « Les Cabanes de Filomaine**
- Espèces,
- Chèques CESU\*
- Chèques vacances\*

\*les règlements dématérialisés de type e-CESU – e-CV ne seront pas acceptés.

*La CAF et la MSA participent au financement des journées ALSH. Ces aides sont déjà déduites des tarifs indiqués précédemment.*

En cas de non paiement et après 2 relances, nos services seront dans l'obligation d'informer le trésor public qui procédera à la recouvrance du paiement. Dans ce cas, l'association suspendra momentanément les inscriptions jusqu'à la régularisation de la situation.

### **Absences ou annulations :**

Pour les inscriptions du mercredi, il est demandé aux parents **d'annuler la réservation si possible dès le vendredi midi :**

- pour des raisons d'organisation du service (embauches d'animateurs en fonction des effectifs,..),
- de façon à libérer des places d'accueil pour les familles demandeuses, et de permettre à tous les enfants de fréquenter la structure (liste d'attente, inscription d'urgence, ...).

S'il est impossible de prévenir avant le vendredi midi, les familles peuvent annuler la réservation jusqu'au lundi midi. **Passé ce délai, la journée est due, sauf présentation d'un certificat médical.**

Pour les inscriptions sur les périodes de vacances, si l'enfant ne peut pas participer à l'accueil de loisirs ou que la famille annule l'inscription (cas de force majeure : maladie, accident, décès d'un proche...), la demande de remboursement s'effectue auprès de l'association, en fournissant les justificatifs suivants : demande de remboursement écrite, certificat médical et RIB (relevé d'identité bancaire).

**Toute absence non justifiée ne sera en aucun cas remboursée.**

## **Engagement de l'association**

L'association s'engage à réunir les parents adhérents lors de son assemblée générale annuelle afin de faire le point sur le fonctionnement du service.

La participation à cette réunion est souhaitable pour la bonne marche de l'association.

\*\*\*\*\*

*Ce règlement est remis à chaque famille au moment de l'inscription et affiché dans l'établissement. Il pourra être réactualisé en conseil d'administration, selon les besoins et l'évolution de la structure.*

*Les familles utilisatrices du service s'engagent à respecter toutes les dispositions du présent règlement.*

\*\*\*\*\*

Je soussigné..... responsable de l'enfant  
....., atteste avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement **2019**  
de l'Accueil de Loisirs de l'association « Les Cabanes de Filomaine ».

Date : .....

Signature :